



Département de la Haute-Garonne

Mairie de

GOURDAN-POLIGNAN

Nombre de Conseillers :

en exercice 15

présents 12

votants 10

(3 abstentions)

(Le Maire s'étant retiré)

OBJET :

Examen et vote des comptes administratifs 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14 AVR. 2023

ID : 031-213102247-20230413-DEL_2023_02_02-BF

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-02-02

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 7 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. COLLA, 1^{er} Adjoint au Maire

Présents : M. BRATUCCI, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. GABAS, Mme GALLEGO, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, M. MARTINEZ,

Absents excusés : Mme BRESSOLE (Procuration à M. FRATUS), Mme RENAUD (Procuration à M. SAULNERON)

Absents non excusés :

Vu les articles L. 2121-14 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que M. Serge COLLA a été élu pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs,

Considérant que M. Patrick SAULNERON, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour le vote des comptes administratifs,

Considérant la présentation des budgets primitifs et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant la présentation des comptes administratifs suivants :

- **Compte administratif principal :**

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		249 481,19		66 707,73		316 188,92
Opérations de l'exercice	2 007 715,95	2 079 137,09	269 721,83	335 517,60	2 277 437,78	2 414 654,69
Totaux	2 007 715,95	2 328 618,28	269 721,83	402 225,33	2 277 437,78	2 730 843,61
Résultat de clôture		320 902,33		132 503,50		453 405,83
Restes à réaliser			0,00		0,00	
Totaux cumulés	2 007 715,95	2 328 618,28	269 721,83	402 225,33	2 277 437,78	2 730 843,61
Résultats		320 902,33		132 503,50		453 405,83

- Compte administratif annexe pour le CHAL :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		130 983,68		245 872,32		376 856,00
Opérations de l'exercice	1 062 861,39	1 028 859,27	119 937,64	65 481,65	1 182 799,03	1 094 340,92
Totaux	1 062 861,39	1 159 842,95	119 937,64	311 353,97	1 182 799,03	1 471 196,92
Résultat de clôture		96 981,56		191 416,33		288 397,89
Restes à réaliser			21 700,72		21 700,72	
Totaux cumulés	1 062 861,39	1 159 842,95	141 638,36	311 353,97	1 204 499,75	1 471 196,92
Résultats		96 981,56		169 715,61		266 697,17

S'étant fait présenter les comptes administratifs et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- donne acte, au Maire, de la présentation faite des comptes administratifs,
- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Président de séance,



Serge COLLA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.